

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Saint-Denis, le 2 septembre 2019

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA REUNION

7 avenue André Malraux – CS 21015  
97744 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

**Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale  
L'administrateur général des finances publiques,  
directeur régional des finances publiques de La Réunion ,**

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale de La Réunion ;

Vu le décret du 14 avril 2016 portant nomination de M. Gilles DESHAYES, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques de La Réunion ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 18 avril 2016 fixant au 17 mai 2016 la date d'installation de M. Gilles DESHAYES dans les fonctions de directeur régional des finances publiques de La Réunion ;

**Décide :**

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

**1. Pour la Division du réseau fiscal :**

M. Alan VAILLANT, inspecteur principal des finances publiques, reçoit procuration spéciale à l'effet de signer pour toutes les affaires ressortissant de la division du réseau fiscal ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alan VAILLANT, inspecteur principal des finances publiques , M. Thierry GELIFIER, administrateur des finances publiques adjoint et Mmes Isabelle BERENGER et Michèle ATZENHOFFER inspectrices divisionnaires des finances publiques, reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que M. Alan VAILLANT, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

➤ Mme Véronique HIBON, inspectrice des finances publiques, Mme Florence JUE, inspectrice des Finances publiques, pour signer dans la limite de leurs attributions :

- les courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception, demande de renseignements ;
- les procès-verbaux des commissions auxquelles ils sont habilités à me représenter
- tout document administratif et comptable en rapport avec l'activité de leur service de fiscalité des particuliers et des missions foncières.

➤ Mmes Laurence DELRIEU, Mireille CORREA, inspectrices des finances publiques et M. Thomas LOEGEL, inspecteur des finances publiques, pour signer dans la limite de leurs attributions :

- les courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception, demande de renseignements ;
- les bordereaux de mise en paiement des émoluments des huissiers de justice ;
- les bordereaux des états concernant les frais de déplacement des inspecteurs chargés des fonctions d'huissiers et les factures des huissiers de justice et des greffes des tribunaux ;
- les notifications des redressements et liquidations aux administrations et organismes concernés,
- les notifications au BODACC,
- les bordereaux d'envoi des extraits de jugement et d'amendes forfaitaires majorées,
- les accusés de réception des avis de réclamation et d'opposition sur amendes,
- les états de poursuites par voie de saisie en matière d'amende, et les demandes de compensation légale,
- les propositions automatiques d'admission en non-valeur amendes,
- les listes 4340 de propositions non-automatiques d'admission en non valeur (amendes), après validation par le directeur régional des finances publiques ou par l'un de ses délégués généraux des dossiers instruits,
- les procès-verbaux des commissions auxquelles ils sont habilités à me représenter
- tout document administratif et comptable en rapport avec l'activité de leur service.

M. Laurent CROSBIE, contrôleur principal des finances publiques, Mme Marie-Laure TSANG KIVONG TAI, contrôlease principale des finances publiques, MM Fred BOYER, Julien LEFEVRE et Jean-Louis SALAS, contrôleurs des finances publiques, pour signer dans la limite de leurs attributions :

- les courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception, demande de renseignements ;
- tout document administratif et comptable en rapport avec l'activité de leur service.

## 2. Pour la Division « Contrôle Fiscal et Affaires juridiques » :

➤ M. Thierry GELIFIER, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division du Contrôle fiscal et Affaires juridiques, pour toutes affaires ressortissant de sa Division.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry GELIFIER, administrateur des finances publiques adjoint, Mme Agnès CARL, inspectrice divisionnaire des finances publiques, M. Alan VAILLANT inspecteur principal des finances publiques, M. Jean-François AROULDASSOU, inspecteur divisionnaire des finances publiques,

reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que M. Thierry GELIFIER, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

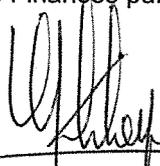
➤ Mme Agnès CARL, inspectrice divisionnaire des finances publiques, Jean-François AROULDASSOU, inspecteur divisionnaire des finances publiques, Mmes Claudine BERENGER, Marie-Edith FOCK-CHOW-THO, Béatrice GUERIN, Axelle GUINET, Frédérique MEDEA, Stéphanie NATIVEL, Suzie HO-SIK-CHUEN, inspectrices des finances publiques, MM. Cédric COURTOIS et Pacien JOUSSET, inspecteurs des finances publiques, MM. Laurent BALUTEAU et Ahmed RANGUILA, contrôleurs principaux des Finances publiques, M. Jocelyn ANDRIAMAHATRATRA et Mmes Sandrine PHILIPPE et Françoise RAMASSAMY, contrôleurs des finances publiques, pour signer dans la limite de leurs attributions :

- les courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception ;
- les procès-verbaux des commissions auxquelles ils sont habilités à me représenter ;
- tout document administratif et comptable en rapport avec l'activité de leur service.

Cette délégation annule et remplace celle consentie le 1<sup>er</sup> août 2019.

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

L'administrateur général des finances publiques,  
Directeur régional des Finances publiques de La Réunion,



---

Gilles DESHAYES